

Politique touristique locale de la ville de Martigny

La politique touristique locale, c'est...

La politique touristique locale est définie conjointement entre la Société de développement et la Commune en conformité avec la politique touristique cantonale selon la Loi sur le Tourisme (LT) du 9 février 1996, art. 2 al 3

La politique touristique locale dresse le catalogue des moyens mis en œuvre et des actions entreprises par la Commune de Martigny et/ou par sa Société de développement pour assurer et pérenniser le développement touristique et économique de la ville.

La SD est un partenaire touristique central qui est concerné par tous les domaines (transports, hébergement, infrastructures touristiques, partenaires communaux, régionaux, cantonaux et nationaux, commerces) ; dans ce sens, la SD joue un rôle de coordinateur et de liant entre les prestataires. Elle apporte sa vision touristique à la planification et au développement de la ville et de sa région (transports, urbanisme, infrastructures sportives et culturelles).

Politique touristique locale de Martigny

Ce document s'inscrit dans la tendance de la politique touristique cantonale et fait suite aux séances dès le printemps 2010 entre les cafetiers, les hôteliers, l'UCOM (Union des commerçants), la Société de développement et la Commune de Martigny.

Consciente :

- du développement du tourisme possible sur le plan régional et international
- de l'apport économique susceptible d'être généré par la branche touristique
- de l'importance culturelle et historique de Martigny
- des risques que représente un développement non-maitrisé du tourisme
- des nouvelles attentes de la clientèle touristique, que ce soit pour le tourisme de loisirs ou le tourisme d'affaires

La municipalité de Martigny, en collaboration avec l'Office de tourisme et l'Office Régional du Tourisme Martigny (ORTM), s'engage à faire évoluer le tourisme local et régional vers un développement durable et qualitatif.

La politique locale du tourisme s'inscrit dans la politique générale de la Commune et du Canton. Elle tient compte notamment des autres politiques sectorielles sur le plan communal, cantonal et fédéral. Elle prend en compte les besoins et attentes de la population locale, des touristes et des prestataires touristiques.

La politique locale du tourisme a pour base légale la loi valaisanne sur le tourisme du 9 février 1996, elle repose sur 5 piliers :

1. L'économie
2. Le social
3. L'environnement
4. La qualité
5. La sécurité

1) L'économie

25% du PIB (produit intérieur brut) du canton provient de l'économie touristique. La population doit pouvoir bénéficier pleinement des apports de la branche touristique. Nous souhaitons développer l'économie, entre autres, par les mesures suivantes :

Objectifs	Mesures
Adapter les structures touristiques aux exigences du marché	Travailler de manière volontaire et durable entre offices de tourisme de la région autour de Martigny (ORTM), avec le soutien des communes, et dans le sens de la NPR (Nouvelle Politique Régionale) Développer la collaboration entre les villes valaisannes par de nouveaux supports ou produits
Engager les moyens nécessaires à une promotion efficace et durable de notre tourisme	Percevoir, si nécessaire, une taxe de séjour similaire à celle des villes valaisannes ou suisses de même taille ou voire un autre système de taxes. Obtenir un financement garanti par la Commune pour développer la promotion de la Ville, selon des objectifs et des missions déterminés avec les autorités municipales. Organiser et soutenir les manifestations participant au rayonnement de la ville
Disposer d'une offre d'hébergement soignée et de qualité	Favoriser les rénovations visibles de l'hôtellerie et du camping (façades, entrées)
Encourager et favoriser la collaboration entre les offices de tourisme et avec les prestataires touristiques	Faire une étude de marché et un sondage auprès des touristes sur les manques de Martigny (travaux d'étudiants)

	Proposer et mettre en marché des produits attractifs à forte valeur ajoutée et des forfaits recherchés par les clients (type forfait art&culture, art&gastronomie, offre Via Francigena, etc)
Marquer la présence de l'office de tourisme lors de grands rassemblements	Produire des quick screens et rénover le stand commun avec les hôteliers Prévoir un point d'information ponctuel dans le hall d'entrée du CERM (lors de foires spécialisées)

2) Le social

Le développement de notre économie touristique locale, basée sur les principes du développement durable, poursuit deux objectifs prioritaires :

- a) L'épanouissement de la population locale
- b) Le maintien de places de travail dans la commune et la région de Martigny

Dans cette optique, nous fixons les objectifs suivants :

Objectifs	Mesures
Soutenir l'expression culturelle sous toutes ses formes	Gérer le budget annuel de subvention des manifestations et l'agenda pour mieux répartir les soutiens Soutenir les sociétés locales
Sauvegarder et entretenir les richesses culturelles et les traditions locales, afin d'en faire bénéficier nos hôtes	Soutenir les manifestations à impact touristique, en nature ou en prestations diverses.
Pérenniser l'animation estivale en ville, au Bourg ou dans les autres quartiers.	Répondre encore mieux aux besoins des habitants.
Prendre une part active à la relance des marchés du jeudi, de Noël voire d'autres marchés (Foire du lard etc...)	Approcher les comités d'organisation, définir avec eux leurs besoins et les volontés de collaboration
Faire connaître aux habitants leur patrimoine culturel et artistique et les considérer comme des ambassadeurs de notre ville	Proposer aux habitants une fiche technique par monument, sur un mode ludique et didactique, à collectionner chez soi Organiser des visites guidées gratuites de la ville et ses monuments (type été 2010) pour les habitants et les hôtes

3) L'environnement

L'environnement est, avec le patrimoine bâti, le capital premier de la branche touristique, et la Suisse offre un paysage et des monuments très bien préservés. Nous souhaitons développer et renforcer la prise de conscience environnementale avec les mesures suivantes :

Objectifs	Mesures
Tendre vers une qualité de vie dans la Commune afin de la rendre plus attractive	Créer des zones de loisirs et de détente, au cœur de la ville comme aux alentours
Améliorer l'accessibilité des lieux touristiques et favoriser leur développement, sans porter atteinte au paysage et à l'environnement	Grouper les places de parking dans certains secteurs Coordonner les différents moyens de transports Veiller à ce que la ville soit bien desservie par les trains (lignes nationales, internationales et régionales) aussi bien pour les touristes que pour les pendulaires ou les scolaires. Idem pour les prestations de lignes de bus (régionales et/ou locales)
Encourager la mobilité douce par l'utilisation de transports ayant un impact limité sur l'environnement, mobilité douce appréciée de plus en plus par une certaine catégorie de touristes	Pérenniser les prêts de vélo au départ de la gare Poursuivre avec la refonte des rues incluant une piste cyclable lorsque la situation le permet Proposer des offres pour les cyclistes avec un marketing ciblé
Encourager les séjours de longue durée	Repositionner Martigny comme carrefour ou camp de base pour découvrir le Valais Proposer des offres attractives de long séjour et les promouvoir avec un marketing ciblé et ponctuel
Conserver la typicité du coteau de vignes à Martigny	Interdire autant que possible par des règlements communaux la construction de nouvelles habitations dans le vignoble

4) La qualité

Les nouveaux besoins des clients, le renforcement de la concurrence ainsi qu'une plus grande sensibilité au rapport qualité-prix exigent de la part des partenaires du tourisme une démarche visant à l'amélioration de la qualité de leurs prestations. Nos objectifs prioritaires sont les suivants :

Objectifs	Mesures
Stimuler la recherche de l'excellence et de la notoriété pour l'offre touristique locale	<p>Informer et sensibiliser les entreprises touristiques sur le management de la qualité et l'obtention de labels type label Q de Suisse Tourisme, Valais Excellence et ISO</p> <p>Les encourager et les soutenir à faire la certification</p>
Offrir des prestations et des infrastructures de loisirs, culturelles et sportives adaptées aux besoins de la clientèle cible, en tenant compte de la configuration locale et des attentes de la population	<p>Garantir un service de qualité à l'office de tourisme avec des horaires adaptés aux saisons touristiques et un personnel en suffisance, pour une information locale et régionale</p> <p>Proposer une carte d'hôte avec diverses prestations incluses (avec par exemple un pass musée pour la ville)</p> <p>Valoriser les sports d'été en plein air grâce à des infrastructures rénovées, signalées et accessibles</p>
Développer des infrastructures touristiques mettant en valeur le paysage	<p>Favoriser l'accès aux sites</p> <p>Veiller à ce que l'infrastructure ne défigure pas le paysage</p> <p>S'assurer que la signalisation touristique soit claire et adaptée à la ville et aux besoins des clients</p>

5) La sécurité

Afin d'assurer la sécurité de nos hôtes, de la population locale et des infrastructures, nous fixons les objectifs suivants :

Objectifs	Mesures
Gérer les dangers liés aux éléments naturels	Etablir la carte des dangers et la communiquer de manière large
Assurer la sécurité des hôtes par rapport à la criminalité	Renforcer la présence des forces de police durant la haute saison touristique et durant les manifestations d'importance.
Développer et promouvoir les mesures de sécurité liées à la pratique des sports et aux visites des sites	Assurer la sécurité des infrastructures, des installations et des sites touristiques Garantir des moyens de secours rapides et efficaces
